Solidaires finances Publiques d'Ille et Vilaine

Le 28 octobre 2021

Compte rendu du CTL du 21 octobre 2021.

Après un boycott de l'instance pour sa première convocation le 13 octobre dernier, les élu·e·s de Solidaires FiP 35 ont assisté à la réunion du CTL en 2ème convocation pour débattre des points de l'ordre du jour entièrement consacré à la présentation des restructurations NRP prévues au 1er janvier 2022.

Dans leurs propos liminaires (voir déclaration jointe) les élu·e·s de Solidaires Finances Publiques 35 ont déploré une réécriture du réseau qui poursuit son œuvre de destruction du service public et confirme son évolution vers le tout numérique, une administration virtuelle qui tourne le dos aux territoires et aux usagers de chair et d'os. Des réorganisations d'une ampleur telle qu'elles vont dégrader pour de nombreuses années le rôle, la présence et l'image de l'administration des finances publiques auprès des usagers et bouleverser les conditions de travail et d'exercice des missions des agent·e·s.

Surtout, nous avons dénoncé, et c'était le sens du boycott initial, l'absence de concertation réelle des agent·e·s sur ces restructurations. Les réunions d'informations qui ont été proposées dans le cadre de l'élaboration des projets n'ont eu pour but que de présenter et d'imposer les changements à venir, jamais de recueillir la parole des agent·es et de tenir compte de leur expérience de travail et de leurs compétences sur les missions exercées pour les corriger.

Dans ce contexte, les notions de sens au travail, de qualité du travail portées par les agent·es n'ont pas été appréhendées par la direction dans la construction des projets. Les réflexions menées sur l'organisation des services et les méthodes de travail n'ont été que partiellement abouties. Les différentes missions exercées par les services en cours de restructurations sont abordées essentiellement sous leur aspect quantitatif, ce qui importe pour l'administration c'est la prise en charge des demandes des usagers (délais de réponse, délais de traitement, taux de décrocher…). Du point de vue des agent·es ce qui importe c'est d'apporter une réponse à l'usager et de satisfaire l'attente exprimée. Ce qui est affirmé c'est l'exigence de service public, le souci du travail bien fait !

Dès lors, c'est bien par rapport à cette appréciation différente du travail que s'envisage la pertinence organisationnelle des projets imposés dans le cadre du déploiement NRP. D'un côté, ce qui est recherché c'est l'élargissement des périmètres de gestion des services restructurés pour favoriser le développement du travail de masse et la standardisation et adopter une prise en charge des demandes des usagers au fil de l'eau. De l'autre, ce qui est revendiqué c'est le maintien d'une gestion par sectorisation de manière à assurer le suivi de chaque dossier usager dans sa globalité grâce à une prise en charge des demandes par répartition géographique.

De fait, c'est autour de cette confrontation d'approches que les discussions se sont cristallisées pour l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour du CTL. Et même si la direction s'est dite attentive aux préoccupations des représentant·es du personnel à maintenir une organisation de travail qui fasse sens et qui conserve de l'intérêt pour les agent·es, les contraintes imposées par la DG pour le déploiement du nouveau réseau de

proximité (architecture des services, place de la concertation et calendrier) n'ont pas permis d'avancer sur le sujet des conditions de travail et de la conduite du changement.

RESTRUCTURATION DU SECTEUR PUBLIC LOCAL (SPL)

Bien que cet aspect n'a jamais été évoqué dans la présentation écrite ou orale des opérations de restructuration, il s'agissait bien pour les représentant·es du personnel de donner un avis sur la **fermeture des trésoreries de Val Couesnon et de Tinténiac** au 1er janvier 2022 avec le transfert de l'activité SPL :

– de la trésorerie de Val Couesnon vers le SGC de Fougères,

– et de la trésorerie de Tinténiac vers le SGC de Dol,

Transferts auxquels vient s'ajouter celui de la gestion comptable et financière des communes de Cardroc, Les Iffs et Saint Brieuc des Iffs du SGC de Montfort vers le SGC de Dol de Bretagne.

Malgré la suppression des 2 trésoreries, la direction ne voit dans ces opérations que des aspects positifs. Une meilleure cohérence territoriale avec l'adaptation du périmètre des SGC à celui des établissements public de coopération intercommunale (EPCI), un renforcement de la présence de notre administration par un meilleur dimensionnement de ses implantations et une amélioration des conditions de travail des agent·es avec une organisation des services en 3 pôles qui reste inchangée et où il sera plus facile de se situer.

Il a donc fallu, pour tempérer cet enthousiasme, rappeler les mobilités forcées que ces restructurations allaient entraîner, avec leur lot de fatigue, de risques et d'inquiétudes préjudiciables pour la santé et la sécurité des agent·es. Il a fallu préciser qu'il était impossible d'organiser de manière identique un service de 25 personnes et un service de 8 personnes, que les méthodes de travail, malgré l'existence des 3 pôles (comptabilité, recettes, dépenses), prendraient un caractère industriel de part l'accroissement de son périmètre de gestion. Que dans ces conditions il était essentiel de débattre de l'organisation de travail avec les agent·es en partant de leur expérience et en tenant compte de leurs attentes.

Enfin s'agissant des travaux immobiliers à Dol de Bretagne et à Fougères, leur importance n'étant pas de même nature, les chantiers en cours ne suscitent pas les mêmes interrogations. Un point immobilier sera proposé au début du mois de novembre aux représentant·es du personnel. À la date du CTL, les travaux de décloisonnements et de re-cloisonnements étaient terminés sur Fougères. À Dol de Bretagne, compte tenu du phasage des travaux, les agent·es seront amené·es à télétravailler ou à travailler à distance dans les locaux du CFP de Saint-Malo (notamment pour les agent·es de l'ancienne trésorerie de Dinard). Un compte rendu complémentaire sera réalisé à l'issue de la réunion avec la direction début novembre.

RESTRUCTURATION DU SECTEUR HOSPITALIER

La création des 3 trésoreries spécialisées prévue dans le cadre du projet NRP n'a rien d'homogène. Leur périmètre, leur mise en place et leur implantation suivent des logiques propres qui ont été peu discutées avec les représentant·es du personnel. Implantation au sein du Centre Hospitalier pour la trésorerie hospitalière de Rennes, implantation au sein du CFP pour celle de Fougères. Opération pluriannuelle avec intégration successive de la mission en 2020 (Montfort), 2021 (Bain de Bretagne) et 2022 (Redon) pour Rennes, opération unique pour Fougères en 2022 avec intégration de la mission des trésoreries de Val Couesnon et Vitré.

Dans ces circonstances, chacune des opérations concernées revêt des caractéristiques propres qui entraînent des problématiques spécifiques.

Pour la restructuration de la trésorerie hospitalière de Rennes, les contraintes ont été identifiées dès l'origine du projet, puisque par note du 20 décembre 2019 le médecin du travail et l'inspectrice santé et sécurité au travail alertaient sur le fait que : « la trésorerie de Rennes CHU/CHGR va accueillir 2 emplois supplémentaires à partir du 1er janvier 2020. Dans les mois à venir, cette trésorerie devrait également reprendre les activités

hospitalières des trésoreries de Bain de Bretagne et Redon, soit de 6 à 8 emplois en plus. **Se posera alors rapidement la question d'un relogement, les locaux actuels ne permettant pas de recevoir davantage de postes de travail** ».

Cette solution, longtemps envisagée, a été abandonnée à l'issue de la crise sanitaire et du confinement du printemps 2020. Par le développement du télétravail et l'expérimentation de nouvelles méthodes de travail la direction peut désormais envisager de maintenir l'implantation de la trésorerie sur son site actuel. Dans cette perspective, la direction va donc engager une étude sur l'occupation et la répartition des espaces de travail au sein du service pour pouvoir accueillir les agent·es concerné·es par les transferts.

Le pôle ergonomie du ministère réalisera l'étude, ce qui répond aux attentes des élu·es de Solidaires finances publiques 35 mais à la condition que celle-ci se déroule conformément à nos exigences, notamment avec la création d'un comité de pilotage qui associe les agent·es et les représentant·es du personnel à la réflexion. En effet, si nous reconnaissons que le maintien de la trésorerie hospitalière dans ses locaux actuels est un point positif pour les agent·es (locaux neufs, proximité des transports en commun), cette étude doit aussi permettre d'améliorer l'existant (luminosité des locaux par exemple) et ne doit pas déboucher sur la mise en place d'organisation de travail de type « co-working », chaque agent doit pouvoir conserver son propre poste de travail au sein du service.

Pour ce qui concerne la création de la trésorerie de Fougères, l'inquiétude exprimée par les agent·es de la future structure réside surtout dans sa fragilité. Fragilité quant aux 3 vacances d'emplois, fragilité quant au manque d'expérience professionnelle des agent·es intégrant la nouvelle structure, fragilité quant au calibrage du nombre des emplois (temps partiels, départ en retraite).

La direction a bien conscience du contexte et sera attentive à la situation du service. Les 3 vacances d'emplois sont d'ores et déjà comblées, avec l'affectation d'un agent en détachement et le recours à 2 emplois de contractuels. Le service sera également renforcé pour tenir compte des temps partiels et permettre la mise en place de dispositif de tutorats comme l'ont demandé les élu·es de Solidaires FiP 35.

RESTRUCTURATION DES SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES (SIE)

La nouvelle configuration de l'implantation territoriale des SIE, telle qu'elle a été présentée au CTL, correspond strictement au schéma de mise en œuvre de l'administration numérique. Dans cette logique, par la mise en place de procédures fiscales entièrement dématérialisées et une proposition d'accueil numérique et téléphonique jugée satisfaisante, la localisation géographique des services n'a plus de pertinence et il n'est plus besoin de faire correspondre le réseau des finances publiques aux bassins économiques.

Pour la direction, la concentration des missions par fusions de services ou transferts d'activité ne pose donc aucun problème. Les organisations de travail telles que définies dans les services restructurés ont été maintenues dans les nouvelles entités, le positionnement des agent·es au sein des nouveaux services a fait l'objet de nombreux échanges et le travail à distance a été proposé aux agent·es qui rencontraient des difficultés dans leurs mobilités. En quelque sorte tout a été fait pour corriger les effets pervers des restructurations !

Dans sa manière d'appréhender les conséquences des restructurations sur les conditions de travail des agent·es, la direction adopte une approche par projet qui ne tient compte que des effets immédiats des modifications de services (périmètres, mobilités, formations…), elle n'envisage pas les changements organisationnels sur la durée et dans leur évolution future. Le poids des restructurations passées, la crainte des réorganisations à venir et la persistance des suppressions d'emplois sont totalement occultés. Le lien n'est pas tissé entre ces changements perpétuels et la perte des repères professionnels, la perte de sens au travail et l'inquiétude des agent·es quant au devenir des SIE.

De fait, il reste bien difficile pour les agent·es des SIE de Rennes-Est, de Rennes-Ouest ou de Fougères de se projeter dans leurs futurs services quand est déjà annoncée la création de 2 centres d'appui aux SIE de Rennes et du département, à Cahors au 1er janvier 2023 et à Lannion en 2024/2025 avec le transfert respectif de 9 et de 25 emplois.

RESTRUCTURATION DES SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS (SIP)

La présentation de cette restructuration comportait 3 étapes :

– le transfert de l'activité du recouvrement de l'impôt des trésoreries de Montauban et de Tinténiac vers le SIP de Montfort, des trésoreries de Chartres de Bretagne et de Tinténiac vers le SIP de Rennes 1, de la trésorerie de Tinténiac vers le SIP de Saint-Malo et enfin de la trésorerie de Liffré vers le SIP de Rennes 2,

– le transfert d'une partie de l'activité des SIP de Rennes-Nord, Rennes-Ouest et Rennes-Sud vers le SIP de Montfort,

– la constitution des SIP de Rennes 1 et Rennes 2.

Comme pour le transfert de l'activité SPL évoqué au premier point de ce compte rendu, le transfère du recouvrement de l'impôt vers les SIP a acté la suppression des trésoreries de Tinténiac au 1er janvier 2022, de celle de Chartres de Bretagne en 2022 et de celles de Liffré et Montauban en 2023.

La deuxième opération, qui consiste à transférer la gestion de 10 communes des SIP Rennais vers le SIP de Montfort est une restructuration qui s'impose du fait des choix opérés localement dans l'écriture du NRP. Pour pérenniser son implantation, le SIP de Montfort doit être renforcé et atteindre une taille d'équilibre comparable aux autres SIP du département. Peu importe donc les logiques territoriales et la proximité du service public, les enjeux administratifs sont prépondérants et comme l'a expliqué le directeur, les usagers n'ont plus à se déplacer !

Ce transfert d'activité s'accompagnera d'un redécoupage des 2 secteurs d'assiette pour répartir la charge de travail de manière équitable et devra se faire, comme l'ont demandé les élu·es de Solidaires FiP 35, en concertation avec les agent·es du service.

Enfin en ce qui concerne la constitution des SIP de Rennes 1 et Rennes 2, l'ensemble des représentant·es du personnel ont dénoncé une opération de restructuration qui se faisait sans aucune concertation et avec comme seul objectif de mettre en place une organisation de travail désectorisée favorisant le travail de masse. L'ensemble des élu·es du personnel ont rappelé que la sectorisation géographique était une organisation qui faisait sens, qui fonctionnait et qui offrait de surcroît de l'intérêt au travail des agent·es.

De ce point de vue les élu·es du personnel ont exprimé leur incompréhension à l'obstination de la direction à entreprendre une fusion des SIP en imposant une organisation de travail contre l'avis de celles et ceux qui allaient la mettre en œuvre. Comme l'ont souligné les élu·es de Solidaires FiP 35, les agent·es n'ont pas rejeté la structuration des 2 SIP en 3 pôles (accompagnement, gestion, recouvrement), mais elles et ils souhaitaient juste être entendu·es sur l'organisation de travail qu'elles et ils jugeaient plus pertinente et efficace.

Devant l'insistance et à la demande des élu·es du personnel, le directeur proposait d'engager une réflexion avec les agent·es et les chefs de service pour définir une organisation de travail des pôles de gestion des SIP par portefeuille alternative à la sectorisation géographique et à la saisie au fil de l'eau.

Après une interruption de séance les élu·es du personnel acceptaient la proposition en y rajoutant une analyse des conséquences de la gestion par portefeuille sur le pôle accompagnement (accueil multicanal) et à la condition que l'assistant de prévention assiste à ces réunions de services et que celles-ci fassent l'objet de comptes rendus.

À la date de rédaction de ce compte rendu une réunion s'est tenu le 26 octobre pour les SIP de Rennes Ouest et Rennes Est. Le compte rendu de la réunion n'a pas encore été communiqué.